



3. Domaines et patrimoine
3.3 – Locations

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2024
N° 2024-011**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Date de la convocation :

23 février 2024

Vote

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 11/03/2024
- affichage du 11/03/2024 au 10/05/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Gulperi BILICI - Arielle PENAZZI - Lionel CORNATON (arrivé à 18h33) - Melchior FACCHINETTI - Aurore DUPLESSIS - Emeline BAPTISTA

ABSENTS/EXCUSES : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER) - Jérôme VERGNE

Secrétaire de séance : Janine DURET

OBJET :

**PRET DE LA SALLE
DES FETES POUR
LES PROFESSEURS
DU CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE DU
HAUT-BUGEY**

Mme le Maire indique que par courriel du 11 janvier dernier, le Conservatoire de Musique du Haut-Bugey a sollicité le prêt à titre gratuit de la salle des fêtes de DORTAN pour organiser un concert des professeurs le vendredi 22 mars prochain.

Ce concert, (quatuors pour flûte de Mozart avec récitant), d'une durée d'une heure, intitulé « Petite musique entre amis » est gratuit pour les élèves du Conservatoire du Haut-Bugey et ouvert à titre payant pour les autres spectateurs.

Mme le Maire souligne l'intérêt d'apporter la culture dans les communes et propose la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les professeurs de musique du Conservatoire du Haut-Bugey.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ACCEPTE le prêt à titre gratuit de la salle des fêtes de DORTAN pour le concert des professeurs de musique du Conservatoire du Haut-Bugey du 22 mars 2024.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se référant à cette mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE

La secrétaire de séance,
Janine DURET